



Arrêt de travail longue maladie

Par **Nadine11**, le **28/02/2011** à **22:58**

Bonjour,

Mon mari a été opéré des cordes vocales et une demande de prise en charge à 100 % vient d'être faite. Cette prise en charge à 100 % est elle aussi sur les indemnités journalières ? récupère t on les jours de carences ? quelles sont les avantages et inconvénients de ces 100 % ?

Merci de m'éclairer.